

tibus / praesentibus resignamus ipsa in manus dominarum saepe-dictarum dicti collegii rite et rationabiliter transferentes. In quorum evidentiam / praesens voluimus scriptum / sigillorum nostrorum munimine firmiter roborari. Datum Anno domini. M^o CCC^o. vicesimo Tertio / in crastino beatae Mariae virginis coelos assumptae.

Aus dem Magdeburger Archiv.

A. STARA, O. Praem.

* * *

CONTRIBUTION DE LA CIRCARIE DE
BRABANT A L'AIDE GOUVERNEMENTALE
CONTRE LE TURC. 1737. -:- -:-

A la suite de l'imposition d'une aide « volontaire » à toutes les institutions religieuses des Pays-Bas autrichiens, pour subvenir aux frais de la guerre de l'Empereur contre les Turcs, l'abbé de Tongerlo, Joseph Vander Achter, comme Vicaire général de l'Ordre pour le Brabant, s'accorda avec les autres abbés de la circonscription pour réunir une somme assez appréciable et conserver par là les faveurs gouvernementales.

Nous faisons suivre les deux documents qui ont trait à cette affaire.

Tongerloo.

A. ERENS.

I.

Quote-part de chaque abbaye dans l'aide de 1737.

Quota pecuniaria quam singuli abbates et conventus monialium de Circaria Brabantiae, Ordinis Praemonstratensis offerunt Sacrae Suae Majestati Caesareae pro dono voluntario contra Turcam.

Abbas Tongerloensis dictae Circariae, Vicarius Generalis ut coabates suos ad largam contributionem animaret exemplo, propriae quasi impossibilitatis oblitus, obtulit et offert quatuor millia florenorum

Abbas Sti Michaelis Antverpiae	4000
Abbas Grimbergensis	2800
Abbas Parchensis	2800
Abbas Averbodiensis	3000
Abbas Diligemensis	800

Abbas Bernensis	300
Abbas Ninoviensis	1200

Sequuntur quinque Conventus Monialium pro quibus quatuor ultimis utpote pauperibus solvunt abbates quibus illae respective subsunt

Moniales Mechlinienses	800
Moniales Antverpienses sub abbate Sti Michaelis	100
Moniales Herentalenses sub abbate Tongerloensi	100
Moniales Gempenses sub abbate Parchensi	100
Moniales Tusschenbecanae sub abbate Grimbergensi	50

summa totalis 20050

Quid singuli religiosi extra abbatias suas in cura animarum existentes contribuerint pro dono voluntario, constare debet ex archipresbyteris, qui in suis respective districtibus fuerunt illius collectores, sine interventione superiorum de nostra circaria Brabantiae.

ita est quod attestor

F. Josephus Abbas Tongerloensis
ac circariae Brabantiae Ord. Praemonstr.
Vicarius generalis

Actum hac Februarii 1737.

II

Remerciements de la Gouvernante

Son Altesse Sérénissime aijant eu rapport de l'acte d'accord de l'abbé de Tongerlo, Vicaire général de la Circarie de Brabant de l'Ordre de Prémontré, par lequel lui et les abbés de Saint Michel, de Grimberghe, de Parck, d'Everboden, de Dilighem, de Berne et de Ninove, pardessus cinq couvens de Filles qui dépendent de la même Circarie, accordent à Sa Majesté un Don Voluntaire de vingt mille et cinquante florins, et cet accord étant d'autant plus agréable à son Altesse Sérénissime, qu'il en résulte une démonstration de leur attachement immuable à la défense des Etats de Sa Majesté contre l'ennemi commun de la Chrétieneté, et de leur zèle ardent pour Son Royal service, dont ils ont encore donné en plusieurs autres occasions des marques si signalées qu'elles serviront d'exemple à imiter par la postérité la plus reculée ; à pour et au nom de l'Empereur et Roij accepté ledit accord, comme

Elle l'accepte par cette, et en remercie ledit Vicaire général et les autres abbés susnommés.

Fait à Bruxelles le seize février mille sept cent trente sept.

Paraphé : Colo. Vt. Signé : Marie Elisabeth.

Embas étoit écrit : Par Ordonnance de son Altesse Sérénissime.
Signé. A. De Ferrari.

Plus bas étoit le cachet de Son Altesse susditte imprimé en hostie rouge.

Collata concordat cum originali, quod attestor.

Fl. Josephus Abbas Tongerloensis
per Brabantiam ac Frisiam Vicarius generalis.

Archives de l'abbaye de Tongerlo : Dossier : *Circarie de Brabant*.